

LA FORMATION SPECIALISEE (ex CHSCT)

COMPOSITION

La Formation Spécialisée placée auprès du Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion comprend :

- des représentants des collectivités employeurs
- des représentants du personnel désignés par les organisations syndicales

COMPÉTENCES

La formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail a pour mission de contribuer à :



MISSIONS PRINCIPALES

Elle est consultée sur les documents relatifs à son domaine de compétences :

- Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), le plan d'actions du document unique, les fiches de risques professionnels, les documents, règlements et consignes proposés par l'autorité territoriale en matière de santé, sécurité et conditions de travail, les projets d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail...

Elle rend également des avis sur :

- Les projets d'aménagement de bâtiments

Elle est informée de :

- La désignation des agents chargés de la fonction d'inspection (ACFI) et des assistants/conseillers de prévention

Elle procède à :

- L'analyse des risques et peut en conséquence suggérer des mesures de nature à améliorer la santé et la sécurité au travail.